

Abo

Débat explosif en vue

Parc ou béton au Castelet? Pully devra trancher

L'initiative voulant sanctuariser le domaine a été validée avec plus de 2400 signatures. En cas de refus du Conseil communal, le peuple aura le dernier mot.

Thibault Nieuwe Weme

Publié: 16.01.2026, 09h59

5

Nous suivre sur Google



L'initiative communale veut que le terrain du Castelet, qui abrite près d'une centaine d'arbres, soit déclaré inconstructible.
VQH / Florian Cella

Écoutez cet article:

00:00 / 04:24 1X

AI Voice by BotTalk

En bref:

- L'initiative pour la protection du Castelet a passé la rampe à Pully.
- Un refus du Conseil communal entraînerait une votation populaire.
- La Municipalité n'exclut pas de formuler un contre-projet.
- Le promoteur Dune Capital défend son projet face aux opposants écologistes.

Après des années de bataille judiciaire, le débat sur le Castelet sort des tribunaux pour entrer dans l'arène politique. [L'initiative communale](#), lancée cet automne par l'association PUHI (Pour un urbanisme harmonieux et imagitatif), a obtenu le soutien de 2438 signataires et sera donc soumise au Conseil communal. Une première à Pully.

Pour rappel, les partisans de l'initiative veulent stopper net les [ambitions immobilières](#) de la société Dune Capital SA en transformant cette vaste propriété d'un hectare en espace public à la gloire de la biodiversité locale. Le coût d'une telle expropriation reste encore à clarifier.

En l'état, neuf petits immeubles peuvent toujours pousser sur ce domaine richement arboré, situé entre le boulevard de la Forêt et les côtes de la Rosiaz. D'après les défenseurs de la nature, ce projet serait «ravageur» pour «l'un des derniers grands espaces urbains non construits de Pully».

Contre-projet envisagé

Pour les équipes de Lucas Girardet, municipal chargé de l'Urbanisme, vérifier la validité de ces milliers de signatures n'était que l'échauffement avant le gros œuvre administratif: «Nous avons mis en place un groupe de travail afin d'examiner l'ensemble des questions légales sous-tendues par l'initiative et de déterminer s'il est préférable de formuler un contre-projet. Ensuite seulement le texte de l'initiative sera soumis à l'assemblée.»

Mais voilà déjà les [élections communales](#) qui approchent à grands pas. Tout cela pourra-t-il être fait avant le 8 mars, ou même avant la fin de la législature de la Municipalité, fixée au 30 juin? Impossible de le savoir à ce stade. «Nous n'allons ni traîner, ni nous précipiter», répond Lucas Girardet. Dans tous les cas, «que la question soit abordée avant ou après le renouvellement du parlement et de l'Exécutif ne change rien au fond du dossier».

Coup de sac le 8 mars?

Membre du comité d'initiative, Bernard Suter savoure le succès de la récolte, bouclée avec une marge confortable de 500 paraphe. «C'est un résultat magnifique qui a dépassé toutes nos espérances! À quelques semaines de la date butoir, nous avons encore des doutes, mais le mois de décembre a été très fructueux, notamment grâce à l'envoi de deux tous-ménages et à la mobilisation de nombreux citoyens qui nous ont prêté main-forte.»

Reste à affronter la majorité de droite de l'assemblée communale, qui pourrait tout à fait renforcer sa domination aux élections du 8 mars. En cas de refus du texte, le dernier mot reviendrait alors aux quelque 12'700 électeurs pulliérans.

À cet égard, les défenseurs du Castelet, qui ont déjà convaincu près d'un cinquième du corps électoral, ont bon espoir: «De très nombreux habitants, toutes sensibilités politiques confondues, s'inquiètent de la densification galopante de la commune et de la prolifération de «cubes de Lego» sans âme ni imagination qui défigurent complètement notre ville!»

Le promoteur sort du bois

De son côté, la société Dune Capital SA se met en campagne pour contrer le texte par la voie démocratique, après des années à mener un combat silencieux: «L'initiative ouvre désormais un débat public qui permettra de remettre les faits sur la table et de montrer les atouts de ce projet, qui repose sur des expertises solides, et non sur des slogans», annonce Nasrat Latif, porte-voix du promoteur.

D'après lui, cette initiative reposerait «avant tout sur une logique de blocage qui fait abstraction des faits, du droit et des besoins réels de la commune». La volonté des initiants de transformer le terrain en parc public l'interroge: «Est-il légitime d'exproprier des propriétaires privés pour financer un projet mal ficelé avec l'impôt des Pulliérans?»

Le communicant insiste sur la parfaite légalité du projet. «Il faut rappeler une chose simple: le Tribunal fédéral a confirmé que le terrain est constructible. Et les expertises biologiques indépendantes, y compris celle demandée par la Commune, concluent qu'il n'existe pas de milieu naturel protégé au sens de [l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage \(OPN\)](#) ». La population a droit à un débat basé sur la réalité, pas sur des fausses informations.» Le ton est donné.

LA SAGA DU CASTELET À PULLY

Abo

Urbanisme à Pully

Douce froide pour le projet immobilier du Castelet

Patrimoine vert à Pully

Les défenseurs du Castelet poursuivent la lutte au Tribunal fédéral

Abo

Protection de l'environnement

Des travaux suspects au parc du Castelet font réagir Pully

NEWSLETTER

L'actualité en bref, le matin

Retrouvez chaque matin l'essentiel de nos interviews, reportages et enquêtes, sélectionnés avec soin par notre rédaction.

Autres newsletters

Inscrit

Thibault Nieuwe Weme a rejoint la rubrique vaudoise en octobre 2022. Après un Bachelor en science politique, il a obtenu son Master à l'Académie du journalisme et des médias (AJM) de l'Université de Neuchâtel. Il est également passé par la rédaction du Temps. Depuis juin 2025, il couvre l'actualité fribourgeoise. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

5 commentaires